

# COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à 20h30, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Février 2023

**Etaient présents** : M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. DELAHOUSSE Dominique, M. HAMARD Christian, Mme VACHON Marie-José, Mme MONTAUT Martine, M. MARGUERITTE Teddy et Mme RUBIO Sabrina.

**Absents** : M. LASSOUJADE Christophe et Mme CHARDAT Sabrina.

Secrétaire de séance : M. CAGNATO Pascal est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

### **ORDRE DU JOUR :**

- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023
- VALIDATION DES RESTES A REALISER 2022
- CHOIX DU CABINET ETUDE CAB
- PREPARATION BUDGET COMMUNAL 2023 (orientation budgétaire, subventions aux associations...)

### **23.02.2023-001 OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023**

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022. Toutefois, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

Au compte 2188 (achat de matériels) :	3 000.00€
Au compte 21311 (travaux Mairie)	7 700.00€

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement en 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023. Les crédits seront inscrits au budget 2023.

### **23.02.2023-002 VALIDATION DES RESTES A REALISER 2022**

M. le Maire fait le point sur les travaux et les commandes en cours et propose de mettre en restes à réaliser les sommes suivantes :

- Aire de loisirs compte 2128 op.19 :	41 758.80€
- Aire de jeux compte 2128 op.45 :	58 361.04€
- Beffroi compte 21318 op 142 :	20 190.00€
- Toiture salle JN compte 21318 op 63	48 072.00€
- Travaux de voirie 2022 compte 2151 op.84 :	49 679.48€
- Réseaux électrification compte 21534 :	6 684.00€
<b>Au chapitre 21 immobilisations corporelles :</b>	<b>238 224.56€</b>

-	Au compte 1323	23 500.00€
-	Au compte 1341	81 899.24€
	<b>Au chapitre 13 subventions :</b>	<b>105 149.24€</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, accepte à l'unanimité,  
La proposition de restes à réaliser 2022 ci-dessus.

### **23.02.2023-003 CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG CAB**

A l'ouverture des plis nous avons reçu neuf propositions.

Après analyse des offres trois cabinets ont été retenus pour les négociations.

A l'issue de ces entretiens, la commission d'analyse des offres a sélectionné le cabinet NECHTAN & OOK -Valéry Brandela pour un montant de 14 250.00€ HT.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport fait par le Maire, approuve ce choix à l'unanimité.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. le Maire présente les dépenses prévues en investissement pour l'année 2023 et fait le point sur les demandes de subventions reçues et propose une répartition comme suit

	<i>Dépenses de fonctionnement subventions municipales</i>	<b>2023</b>
<b>6574</b>	<b>Subvention aux organismes privés</b>	
	secours catholique	225.00€
	assoc sportive st martin	2 030.00€
	amicale des sapeurs pompiers	135.00€
	asso communale de chasse agréée	250.00€
	Eté de la St-Martin	5 400.00€
	Orchestre Harmonie de Berson	600.00€
	Comité Souvenir Français	270.00€
	Associat, Jeunes Sapeurs Pompiers	270.00€
	Stade Blayais Rugby	300.00€
	Marathon Côtes des Blaye	360.00€
	TOUS A VELO	150.00€
	LES P'TITS KANGOUROUS	500.00€
	COMITE DES FETES	10 000.00€
	Les Merlots de CARS	270.00€
	FNATH	100.00€
	ADAPEI	100.00€
	Livre en Citadelle	150.00€
	Marche vers tes rêves	150.00€
	Jumping de Blaye	500.00€
	AUTRES	500.00€

- Et propose de reconduire l'aide au Resto du Cœur (antenne de Blaye), un soutien sous forme de fourniture de produits alimentaires achetés chez un commerçant de la commune, d'une valeur de **700 €**

- Ainsi qu'au secours populaire (antenne de Blaye), un soutien sous forme de fourniture de produits alimentaires achetés chez un commerçant de la commune, d'une valeur de 700 €. Le conseil approuve ces propositions et attend les dernières demandes et la complétude des dossiers.

## INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire :

- il fait lecture d'un courrier de remerciement de la part des élèves et des enseignantes pour la plantation de deux arbres dans la cour de récréation et pour l'aménagement du potager de l'école.
- informe du recrutement en CDD d'un agent technique pour aider notre agent titulaire.
- propose d'accueillir un club de bridge dans la salle des associations, le conseil accepte.
- propose de créer un tarif pour la location de la salle JN pour les associations extérieures.
- informe des futurs travaux à la Mairie pour aménager un bureau pour l'agent en charge de la communication.
- présente le « plan vélo » de la CCB,
- concernant le PLUI, établissement de critères pour définir le nombre de maisons par hameau et la taille de chaque terrain,
- une réunion aura lieu pour définir le sens de circulation aux abords de la route de Mazerolles.

Madame DUTTO, informe le conseil sur les différentes manifestations organisées sur la commune :

- Le 4 mars KARAOKE dansant à 19H, entrée 3€,
- Le 25 mars repas de printemps pour le club,
- Le 31 mars récompense des maisons fleuries,
- Le 11 juin dimanche fitness

FIN DE LA SEANCE : 22h40

Validé le 24 mars 2023.

Julien BEDIS, Maire

Pascal CAGNATO, secrétaire de séance

